



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS
Mairie - 48, place de la Libération - Cours La Ville - 69470 COURS
Tél. : 04 74 89 71 80 - Fax : 04 74 89 89 03 - Courriel : commune@mairie-cours.fr

Compte rendu de la réunion du 12/03/2021

Présents :

Intervenants : Jonathan PONTET (Adjoint chargé du CME), Marie-Claire DUBOUIS (Maire déléguée de Thel), Lydie LEROY (Conseillère municipale déléguée), Justine MERCIER (Secrétaire de Mairie).

Conseillers Municipaux Enfants :

- École Léonard de Vinci : Justin VERMOREL, Tiago DE SOUSA PIRES, Tony ESSERTAIZE, Erica BRESSON
- École Marcel Pagnol : Nina CHERPIN
- École St Charles : Ryma GIRIENS, Mélina DUMAS, Swann LATOUR, Clara CANET
- Ecole La Farandole : Julian GIMBERT, Lou-Ann JOURLIN
- Ecole Les Marronniers : Léa GUILLERMIN

Excusés : Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT (Adjointe), Laurence BEZACIER (Conseillère Municipale), Owen THORRIGNAC, Eyia BLANCHOD

Pour cette nouvelle réunion, l'ensemble du Conseil Municipal Enfants s'est délocalisé à Pont-Trambouze. L'objectif de cette réunion était de découvrir sur le terrain, les différents services gérés par la Commune. Nous avons donc réalisé une visite de plusieurs sites communaux, à savoir :

- L'école publique primaire « La Farandole » :

Chaque Commune de France a l'obligation de gérer le fonctionnement, l'entretien et le personnel non enseignant des écoles publiques maternelles et élémentaires de son territoire. C'est donc avec un grand plaisir, que nous avons découvert l'école de la commune déléguée de Pont-Trambouze. Nous avons été gentiment accueillis par Mr Alexandre PERES, Directeur de l'établissement.

L'école compte actuellement 63 élèves, répartis en 3 classes : les maternelles, les CP-CE1-CE2 et les CM1-CM2. Nous avons donc eu la chance de découvrir les classes, mais aussi la salle de couchette et la salle de motricité, ainsi que la cour et ses préaux.



- La Salle Le Magnolia :

Ensuite, notre périple nous a amené tout prêt de l'école : à la salle des fêtes « Le Magnolia ». Cette salle porte un très joli nom. Il s'agit du nom de l'arbre qui a dû être coupé, pour pouvoir construire cette salle. Baptiser la salle ainsi, c'était lui rendre un certain hommage. C'est une très belle salle, pouvant accueillir un très grand nombre de personnes pour des événements festifs ou familiaux. Mais pour le moment, en raison de la crise sanitaire, elle ne peut pas être louée car elle est utilisée comme cantine, pour les enfants de l'école.

Il s'y trouve également la salle des jeunes. C'est un endroit où ils peuvent se retrouver, discuter, rigoler, enfin tout simplement être ensemble, dans un endroit qui leur est réservé.

- Le Parc La Farandole :

En sortant du Magnolia, nous avons fait une halte dans le parc public « La Farandole ». Il s'agit du lieu préféré des plus petits : toboggans, jeux extérieurs, mais aussi des plus grands : city-stade, table de ping-pong. Ce parc offre même la possibilité aux familles ou amis de se réunir autour d'un pique-nique ou d'un barbecue. Le four à pain communal a également sa place au sein de ce parc. Il est à disposition de chacun sur demande à la Mairie. Il est également très utilisé par les associations : chaque année, la fête patronale de Pont-Trambouze est également l'occasion de célébrer la « Fête du pain ». Durant l'été, ce four est également l'outil principal pour organiser les « Soirées Pizzas » des associations. Ce four est un lien social d'une convivialité indéniable. En se promenant dans le parc, le long de la Trambouze, on a fait la connaissance de 2 biches. C'est l'agent technique municipal qui entretient le parc et nourrit les biches chaque matin.



- La Mairie annexe de Pont-Trambouze :

La visite se poursuit dans la « Maison Commune » de Pont-Trambouze : la Mairie, qui est aussi l'Agence Postale Communale. On découvre l'ancienne salle du Conseil Municipal qui est devenue une salle de réunion, le bureau de la secrétaire et le bureau des élus. Nous avons également fait la connaissance de Mr David GIANONE, le Maire délégué de Pont-Trambouze.



- Le cimetière communal :

La Commune a l'obligation de gérer les cimetières : l'entretien du site, mais aussi la gestion administrative des concessions : répertorier le nom des propriétaires des concessions (tombes), les vendre, les reprendre et les nettoyer si elles ont été abandonnées. Nous découvrons également le colombarium, avec ses cases pour le dépôt des urnes. Nous avons pu voir qu'il existait différentes sortes de tombes : de la simple concession au caveau familial.



A l'entrée du cimetière, nous avons fait une pause, devant le site des entreprises Poyet-Motte. Jonathan PONTET nous a expliqué que cet ensemble de bâtiments allait être racheté par un établissement public EPORA, pour être démoli. Ensuite, la COR (Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien) rachètera le terrain nu, afin de construire des locaux qui seront mis à la disposition des entreprises qui souhaitent s'installer sur notre territoire. Quant à la Commune, elle envisage d'acquérir un petit morceau de terrain, proche de la Mairie, afin d'aménager un parking. Ce projet complètera l'aménagement du centre bourg.

- L'Eglise, le Monument aux Morts, la Salle des Etamines et le commerce local :

De retour en centre-ville, nous allons découvrir l'église de Pont-Trambouze. Hélas, elle est fermée à clé. Mais, il s'agit d'un très grand bâtiment. En France, ce sont les Communes qui ont l'obligation d'entretenir les églises : intérieur, comme extérieur, le toit, les murs, les cloches, l'orgue, Celle-ci est particulièrement belle. Elle s'appelle l'église de St Vincent de Paul.

En face, la Commune est propriétaire des 2 locaux commerciaux situés « Rue Aimé Christophe ». Elle les met gracieusement à disposition d'un Boucher et d'un Primeur, afin d'offrir aux habitants un accès aux commerces de premières nécessités.

Au détour de l'église, nous prenons un petit escalier, qui nous mène à la salle des Etamines. Cette salle communale peut être utilisée par les associations pour des réunions. Mais elle est surtout occupée par nos aînés. Ils s'y retrouvent régulièrement pour jouer aux cartes, discuter, boire le café et manger de la brioche. Vivement que cette crise sanitaire soit terminée, pour qu'ils retrouvent rapidement ces moments conviviaux.

En retournant au parking de l'église, notre visite se termine par la découverte du Monuments aux Morts. On peut y lire le nom des habitants de Pont-Trambouze morts à la guerre, lorsqu'ils servaient leur pays, la France, comme soldat. Ce monument est un lieu de recueil, afin de permettre à chacun de ne pas oublier que nos ancêtres se sont battus, pour que nous soyons des citoyens français, libres de penser et d'agir, comme on l'entend.

Deux cérémonies de commémorations ont lieu par an, où les élus, les habitants et les enfants de Pont-Trambouze viennent leur rendre hommage et déposer des gerbes de fleurs. L'une a lieu le 8 Mai, pour célébrer l'armistice de 1945, c'est-à-dire de la 2^e Guerre Mondiale et l'autre le 11 Novembre, pour fêter la victoire de la 1^e Guerre Mondiale, celle de 14-18.



Fin d'une réunion où la Commune déléguée de Pont-Trambouze a beaucoup moins de secret, pour chacun de nos jeunes élus. La prochaine réunion sera l'occasion cette fois-ci, de visiter de Thel, afin de faire un rapprochement entre 2 de nos communes déléguées.

Prochaine réunion prévue le Vendredi 30 Avril 2021 à 17h

(une convocation vous sera adressée en temps voulu)